

# EXTRAIT DU REGISTRE

## DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### DE LA COMMUNE DE BOUJAN SUR LIBRON

#### SEANCE DU 28 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit juillet, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur ABELLA Gérard, Maire.

**Présents** : ABELLA Gérard, LONG Jean-Emmanuel, FARO-TAURINES Bernadette, ARGELIES René, JOFFRE Edith, JACQUET Jean-François, ALBERT Sylvie, PLARD Geneviève, CASSAN Pierrette, ENJALBY Christiane, JAMME-SERRES Arnaud, BONHUIL-SABOT Frédéric, GIL Sandrine, DUIVON Stéphane, LEGRAND Mélanie, VIEREN Dominique.

**Absents procurations** : LORIZ-GOMEZ Sylviane (PLARD Geneviève), ENJERLIC Philippe (ABELLA Gérard), LACROIX Olivier (JAMME-SERRES Arnaud), SIMAEYS Julia (ENJALBY Christiane).

**Absents** : FERREIRA Sylvie, MORLA Alexandre, DUMOULIN Alexandre

Madame Edith JOFFRE est élue secrétaire de séance.

---

#### DELIBERATION N°4

---

**OBJET : URBANISME – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LES DOCUMENTS RELATIFS A L'ACQUISITION D'UN BIEN IMMOBILIER CADASTRE AI 60**

---

**VU** le Code de l'Urbanisme,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code Civil,

**VU** la délibération n°2013-50 du Conseil Municipal de la Commune de Boujan sur Libron en date du 25 septembre 2013 approuvant le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Boujan sur Libron,

**VU** la délibération n°2016-42 du Conseil Municipal de la Commune de Boujan sur Libron en date du 16 août 2016 approuvant la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.),

**VU** l'avis n°2022-34037-52036 rendu par la Direction Départementale des Finances Publiques le 12 juillet 2022 sur la valeur vénale du bien,

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée Délibérante de sa volonté d'acquérir un bien immobilier cadastré AI 60 d'une superficie de 141 m<sup>2</sup> sis 2 Boulevard Pasteur – 34 760 Boujan sur Libron appartenant à Mr Cédric CLOUSCARD.

La parcelle, idéalement située en cœur de ville, permettra la réalisation d'une opération de requalification du centre ancien.

Le prix a été conjointement déterminé en accord avec Mr Cédric CLOUSCARD pour un montant de 210 000 €.

Le projet d'acte sera établi par la SCP Jean Marc POUDOU, Julien BONHOMME, et Carole CASANOVA-BAURES Notaires à Béziers.

Les frais annexes, dont les frais notariaux inhérents à cette vente, seront pris en charge par la Commune de Boujan sur Libron.

Les crédits relatifs à cette opération sont ouverts sur le Budget 2022.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à prendre toutes les dispositions nécessaires pour mener à bien cette affaire et à signer tous les documents afférents.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à la majorité (19 votes pour et 1 vote contre : Monsieur VIEREN Dominique)

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à l'acquisition d'un bien immobilier cadastré AI 60 pour un montant de 210 000 € ainsi qu'à prendre toutes les dispositions nécessaires pour mener à bien cette affaire et à signer tous les documents afférents.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour expédition conforme

**Le Maire  
Gérard ABELLA**



Certifié exécutoire compte tenu  
de la transmission en  
Préfecture le 29/07/2022  
Fait à BOUJAN SUR LIBRON  
Le 29/07/2022